

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, Paris

CAPITAL : 150 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 30 Mars 1920

RAPPORT ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C^{ie}

RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1920

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. ED. NOETZLIN, *Président honoraire*,
G. GRIOLET, *Président*,
S. DERVILLÉ, *Vice-Président*,
A. TURRETTINI, *Vice-Président*,
A. BÉNAC, *Administrateur*,
J. CAMBON, —
R. DELAUNAY BELLEVILLE, —
B^{on} HÉLY D'OISSEL, —
J. KULP —
C^o F. PILLET-WILL, —
E. STERN, —
J. H. THORS. —

Censeurs :

MM. C^o FOY et G. TEYSSIER.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1920 :

MM. R. SAUTTER et C^o DE LYROT.

Direction :

M. H. FINALY, *Directeur Général*.

MM. E. MORET, J. CHEVALIER, H. CHABERT, } *Directeurs*.
J. REIN et E. OUDOT.

MM. P. RENGNET, J^h CHOPPIN DE JANVRY, } *Sous-Directeurs*.
H. BALLEZ-BAZ, C. COUTURE, et P. GRUNEWALD.

Secrétaire Général :

M. A. ATTHALIN.

Chef du Contrôle

M. A. STOSKOPF.

Fondés de Pouvoirs :

MM. H. SIMON, A. SARTELET, E. DE LA LONGUINIÈRE, E. LAVECH,
J. BÉNARD, G. GOUIN, P. HARENG, G. RENARD.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 150 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 30 Mars 1920

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1919.

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C^o
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1920

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 30 Mars 1920

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le compte rendu des opérations effectuées par notre Société au cours de l'Exercice 1919.

Les résultats satisfaisants obtenus pendant la difficile période de transition entre l'état de guerre et le rétablissement effectif de la Paix nous permettent d'envisager l'avenir, soit pour nos intérêts propres, soit à un point de vue général, avec la confiance que nous avons manifestée depuis 1914.

Sans doute, la France a supporté, entre tous les alliés, des pertes, des destructions et des dépenses particulièrement écrasantes, du fait qu'elle a subi le premier choc et porté pendant quatre ans le poids principal de la lutte poursuivie sur son territoire contre

l'ennemi commun. Nous sommes persuadés, néanmoins, que notre pays surmontera les difficultés de la paix, comme il a su triompher des difficultés autrement graves de la guerre. Nous espérons fermement qu'un mouvement intensif d'affaires se produira dès que sera close la période d'incertitude traversée par le pays depuis la fin des hostilités.

Pour cela, plusieurs conditions préliminaires doivent être réalisées : établissement des impôts nécessaires sur des bases compatibles avec l'activité industrielle et commerciale, — versement rapide des premières indemnités dues par l'Allemagne, — règlement satisfaisant de nos dettes contractées à l'extérieur dans l'intérêt commun des Alliés. Cette triple tâche incombe aux Pouvoirs publics. Ils trouveront tout le concours dont ils auront besoin auprès de l'épargne qui ne s'est jamais dérobée au devoir patriotique. L'initiative individuelle fera le reste en utilisant, comme l'exige la situation, toutes les ressources de la France et de ses Colonies ou Protectorats. Vous pouvez être assurés que la Banque de Paris et des Pays-Bas dirigera son activité vers cette œuvre de restauration nationale.

L'exposé des principales opérations effectuées en 1919, sous la forme de constitution de Sociétés nouvelles, d'augmentation de capital de Sociétés anciennes, enfin de placement d'obligations, vous donnera un aperçu des efforts déjà faits pour la réalisation de ce programme. Elle sera d'ailleurs facilitée par le produit de la récente augmentation du capital de la Banque, se montant, prime comprise, à Fr. 75.000.000 entièrement fournis par les anciens actionnaires.

Le Gouvernement Français ayant fait appel aux banques pour la constitution, en coopération avec un groupe de commerçants et d'industriels, d'une Banque ayant pour objet principal de faciliter le commerce d'exportation et d'importation, nous avons donné notre entier concours à la formation de la Banque Nationale Française du

Commerce Extérieur. Cette Société, dont le capital a été fixé à 100 millions de francs, a passé avec l'Etat une convention qui lui assure divers avantages et qui a été approuvée par la loi du 23 Octobre 1919. M. GRIOLET, Président de notre Conseil d'Administration, a été désigné comme l'un des Vice-Présidents du Conseil d'Administration du nouvel Établissement. Cette Banque est appelée à rendre de grands services à notre commerce et à notre industrie, notamment grâce aux concours que pourront lui apporter les Établissements qui ont participé à sa fondation, et grâce à l'appui des Banques d'origine française établies à l'étranger.

Nous croyons aussi devoir vous signaler dans cet ordre d'idées quelques opérations ou projets qui ont pris naissance au cours du dernier Exercice, mais dont la réalisation s'est poursuivie après le 31 Décembre 1919.

Nous avons coopéré, avec la plupart des Établissements de la place, à la fondation de la *Société Commerciale, Industrielle et Financière pour la Russie*. Cette institution se propose de faciliter, dès que les circonstances le permettront, la reprise des échanges avec ce pays.

Tout récemment, nous avons créé la *Banque Française et Espagnole*, de concert avec trois des plus importantes Banques en Espagne : la Banque de Viscaye, la Banque Espagnole de Crédit et la Banque Urquijo. L'objet de cette Société, constituée sous l'empire des lois françaises, est de favoriser et d'étendre les relations d'affaires entre la France et l'Espagne.

Enfin, nous préparons, en ce moment même, la création d'une *Banque Franco-Polonaise*.

La Société en commandite Hachette et C^{ie} ayant décidé de se transformer en Société anonyme, et de porter son capital à

33 millions de francs, nous avons assuré la mise à exécution de ce plan qui permettra à cette grande Maison de Librairie et d'Éditions de poursuivre son expansion en France et à l'étranger.

Parmi les Sociétés à la constitution desquelles nous avons participé, nous citerons les suivantes :

Crédit National pour faciliter la réparation des dommages de guerre ;

Caisse de Prêts urgents aux Agriculteurs des Régions dévastées ;

Caisse foncière de Crédit pour l'Amélioration du logement ouvrier ;

Les Réassurances ;

Bureau d'organisation économique ;

Société d'Études du Haut-Rhône ;

Société d'Études de Mines en Asie Mineure ;

Société pour l'Exploitation des Pétroles ;

Brasseries au Maroc ;

Compagnie du Sebou.

Nous avons pris part aux augmentations de capital des Sociétés ci-dessous :

Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud ;

Société Générale Alsacienne de Banque ;

Compagnie Générale de Télégraphie sans fil ;

Établissements Blériot ;

Compagnie des Chargeurs Réunis ;

Compagnie Française pour l'exploitation des Procédés Thomson-Houston ;

Électricité et Gaz du Nord ;

Société des Forges et Aciéries de la Longueville.

En dehors des titres de la Défense Nationale à la souscription

et au placement desquels nous n'avons cessé de prendre une part active, nous avons notamment concouru aux émissions de Bons et Obligations ci-après :

Emprunt Municipal de 1919 de la Ville de Paris ;

Crédit National pour faciliter la réparation des dommages de guerre ;

Chantiers Navals Français ;

Chemins de fer de l'État ;

Compagnie Française des Chemins de fer dans la Province de Santa-Fé ;

Société du Chemin de fer de Tanger à Fez ;

Société des Ports Marocains de Mehedy-Kenitra et Rabat-Salé.

Ainsi que vous l'avez remarqué, nous avons repris, et à l'heure actuelle nous intensifions encore l'action que nous avons entreprise avant la guerre pour l'outillage économique et la mise en valeur des ressources agricoles du Protectorat Marocain.

Au cours du dernier Exercice, nous avons fourni à un certain nombre d'entreprises industrielles l'appui qui leur était nécessaire pour leur transformation ou leur agrandissement. Nous citerons notamment le concours financier que nous avons apporté à l'Omnium International des Pétroles pour faciliter le développement de ses exploitations en Roumanie.

D'autre part, nous avons acquis des intérêts dans les affaires de pétrole en Galicie.

D'une manière générale, nous faisons tous nos efforts en vue de coopérer au ravitaillement de la France en produits naturels ou matières premières dans les pays dont la politique est orientée vers l'Entente et chez lesquels nous pourrions trouver des conditions de change favorables.

Le poste qui figure à l'Actif et au Passif de notre Bilan sous la rubrique *Opérations de Change à terme garanties* correspond, vous le savez, à notre part, dans les Avances consenties en divers pays pour faire face aux engagements du Gouvernement Français. Ce poste qui s'élevait pour 1918 à 93 millions de francs environ, atteint dans le présent Bilan Fr. 112.949.500. Nos Succursales de Genève et d'Amsterdam ont activement participé pendant la guerre, ainsi que notre Siège de Paris, à ces opérations de crédit dont certaines avaient pour objet d'assurer l'approvisionnement des populations des régions occupées par l'ennemi. Cet effort a été apprécié : M. le Ministre de France à la Haye et le Comité du Ravitaillement des Villes envahies du Nord de la France demeurées pendant plusieurs années aux mains de l'ennemi, ont bien voulu nous exprimer leurs remerciements.

Dans notre Rapport sur l'Exercice 1918, nous exprimions l'espoir que notre Succursale de Bruxelles n'enregistrerait pas de perte sensible sur sa situation au 30 Juin 1914, qui figurait encore dans nos comptes au 31 Décembre 1918, la Succursale ayant été mise sous séquestre par les autorités allemandes après l'invasion de la Belgique. Ces prévisions se sont réalisées : au cours de l'année 1919, les bénéfices propres de notre Succursale lui ont permis d'effectuer les amortissements imposés par les circonstances et de combler les pertes qu'elle avait subies au cours de la guerre, dont l'ensemble s'élevait à environ Fr. 1.800.000. Quelques mois à peine après le départ du séquestre allemand, notre Succursale faisait face à un travail dépassant de beaucoup son activité d'avant-guerre. Actuellement, sa situation étant complètement apurée, elle se trouve prête à suivre le mouvement des affaires financières et industrielles de la Belgique, qui a pris un remarquable développement. Tout en augmentant ses services de banque, notre Succursale a pris part avec les autres grands Établissements bruxellois à de nombreuses et importantes opérations d'émissions.

Ainsi que vous le verrez par le Compte de Profits et Pertes qui vous est soumis, nos frais généraux se sont trouvés notablement augmentés pendant le dernier Exercice, à raison des améliorations que l'accroissement constant du coût de la vie nous a amenés à apporter à la situation de notre personnel. Dans ce but, l'indemnité spéciale de guerre a été incorporée aux appointements et, tout récemment, l'indemnité de vie chère a été augmentée. De plus, nous avons élevé à nouveau, en suivant comme par le passé une progression basée sur le nombre d'enfants, l'allocation pour charges de famille.

Les institutions de prévoyance créées en 1904 et 1909 ont été complétées par un règlement instituant une retraite en faveur de nos agents, hommes et femmes. Tout en respectant les organisations déjà existantes, la Banque augmente ses versements et, en outre, garantit, après 55 ans d'âge et 30 années de services, une pension minimum proportionnelle aux appointements et aux années de service. En cas de décès, après 20 ans de services, la moitié de la pension acquise est servie à la veuve ayant 5 ans de mariage et, de plus, chaque orphelin bénéficie jusqu'à l'âge de 16 ans du dixième de la même pension.

Nous sommes assurés que vous approuverez ces mesures prises en faveur d'un personnel dont le dévouement et le zèle vous sont connus et chez lequel nous n'avons trouvé de défaillance à aucun moment.

Le Bilan que nous soumettons à votre approbation et dans lequel, pour la première fois depuis 1914, les Comptes définitifs de notre Succursale de Bruxelles sont incorporés, se totalise, tant à l'Actif qu'au Passif, par Fr. 916.700.156,37 présentant une augmentation de Fr. 235.326.702,84 sur le montant du Bilan de l'Exercice 1918.

Cette augmentation porte à l'Actif principalement sur les Comptes *Espèces en caisse et Fonds disponibles en France et à l'étranger* (+Fr. 44.954.897,42); *Portefeuille-Effets sur France et Bons de la Défense Nationale* (+Fr. 14.389.712,57); *Reports* (+Fr. 14.890.236,78); *Portefeuille-Titres* (+Fr. 55.166.656,60); *Avances sur garanties* (+Fr. 14.567.376,50); *Comptes-courants Débiteurs* (+Fr. 42.963.475,67) et *Coupons à encaisser* (+Fr. 14.526.157,07).

Le Compte *Opérations de Change à terme garanties* s'élève, nous l'avons dit, à Fr. 112.949.500.

Au Passif, figure l'augmentation du Capital porté de 100 à 150 millions de francs, en vertu de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 Septembre 1919, et, corrélativement, l'accroissement de la Réserve Extraordinaire grossie de la prime nette sur les actions nouvelles. Vous remarquerez également l'accroissement du Compte *Comptes-courants Créditeurs*, passant de Fr. 344.079.100,10 à Fr. 451.735.296,94, ce qui reflète le développement de nos relations.

L'évaluation des titres appartenant à la Banque (*Fonds d'États, Actions et Obligations*) a été effectuée sur les bases traditionnelles. Pour les titres cotés à la Bourse, les estimations ne dépassent pas le cours moyen du mois de Décembre 1919, ou le cours moyen de la dernière Bourse de Décembre, lorsque ce cours est inférieur au cours moyen du mois. Selon nos habitudes de prudence, nous avons même admis une évaluation moins élevée lorsque cela nous a paru justifié.

La conversion des devises et valeurs exprimées en monnaies étrangères a été effectuée sur la base des changes cotés à la date du 31 Décembre 1919. L'évaluation des Comptes débiteurs a été faite dans le même esprit.

Le Compte de *Profits et Pertes* au 31 Décembre 1919, présente un solde créditeur de. Fr. 14.040.803,81

Nous vous proposons d'affecter 5 % de cette somme à la Réserve Légale, soit. Fr. 702.040,19

puis de distribuer un dividende de Fr. 50 par action. Ce dividende appliqué aux 200.000 actions anciennes qui, seules, participent à cette distribution, absorbera une somme de Fr. 10.000.000. »

A laquelle il faut ajouter la part de 10 % revenant statutairement au Conseil d'administration Fr. 555.555,55 11.257.595,74

Après ce prélèvement, il restera un surplus de. Fr. 2.783.208,07 qui, joint au solde reporté de l'Exercice 1918, soit Fr. 9.578.827,48

formera un solde de. Fr. 12.362.035,55 à reporter au Crédit du Compte Profits et Pertes pour l'Exercice 1920.

En vertu de l'article 18 de nos Statuts, le nombre des Administrateurs de la Banque peut être de douze.

Nous avons décidé de compléter le Conseil à ce chiffre en appelant à y siéger, sous réserve de votre ratification, M. Jules

CAMBON, Ambassadeur de France, Délégué plénipotentiaire de la République Française à la Conférence de la Paix. Vous connaissez tous les éminents services rendus au Pays par M. Jules CAMBON avant, pendant et depuis la guerre. Nous vous demandons de confirmer cette nomination.

Au mois d'Octobre 1919, nous avons confié le poste de Directeur Général à M. Horace FINALY, qui remplit les fonctions de Directeur depuis dix ans et qui assumait la charge de la Direction Générale de la Banque depuis près d'un an.

Nous avons promu aux fonctions de Directeur M. J. REIN, qui était Directeur-Adjoint. D'autre part, nous avons nommé Directeur M. E. OUDOT, précédemment Directeur de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud. La compétence et les grandes qualités dont a fait preuve M. OUDOT au cours de sa carrière le recommandaient à notre choix.

Enfin, nous avons promu aux fonctions de Sous-Directeurs MM. BALLEZ-BAZ, COUTURE et GRUNEWALD, qui étaient Fondés de Pouvoirs de notre Établissement. Nous avons été heureux de reconnaître ainsi les services qu'ils ont rendus à la Banque depuis de nombreuses années.

Nous avons appelé à siéger dans le Comité Consultatif de notre Succursale de Bruxelles MM. Auguste CALLENS, Directeur de la Société Générale de Belgique, et M. VAN DE PUT, Président de la Banque de Commerce d'Anvers.

Pour satisfaire aux prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867, nous avons à mentionner que nous n'avons fait, au cours du dernier Exercice, que des opérations courantes avec les Sociétés dont quelques-uns de nos Administrateurs font également partie. Nous vous demandons de renouveler l'autorisation prévue par la loi et qui doit s'appliquer, en tant que de besoin, aux

opérations faites avec notre Établissement par vos Administrateurs, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés.

Vous n'avez pas cette année d'Administrateurs à réélire.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur, en remplacement de M. TEYSSIER, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.



RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 Mars 1919.

En exécution de ce mandat, nous avons pris connaissance des comptes de l'Exercice 1919 ainsi que du Bilan de la Banque de Paris et des Pays-Bas, arrêté au 31 Décembre.

Nous vous signalons que cette année les comptes des Succursales ont pu être tous incorporés dans le Bilan général qui vous est soumis ; nous avons désiré, d'ailleurs, que l'un de nous se rende à Bruxelles pour examiner ces comptes qui n'avaient pu être modifiés depuis fin Décembre 1913 et le résultat de cette visite a été pleinement satisfaisant.

Le Bilan qui vous est présenté comporte des modifications importantes résultant du fait de l'augmentation de capital de 100 à

150 millions, que vous avez votée le 2 Septembre 1919 et qui a été réalisée avec un plein succès avant le 31 Décembre.

Le total du Bilan s'élève à . . . Fr. 916.700.156,37
contre . . . Fr. 681.373.453,53
l'année précédente, soit en augmentation de Fr. 235.326.702,84

Les disponibilités immédiates se montent
à Fr. 336.897.234,91

et sont réparties entre les comptes ci-après :

1° *Espèces en caisse et à la Banque.* . Fr. 62.345.652,09
2° *Fonds disponibles dans les Banques en France et à l'Étranger.* Fr. 69.239.410,02
3° *Portefeuille-Effets et Bons de la Défense Nationale* Fr. 145.380.843,40
4° *Reports.* Fr. 41.433.658,08
5° *Coupons à encaisser.* Fr. 18.497.671,32
Fr. 336.897.234,91

L'importance de ce chiffre ne vous échappera pas; il est une preuve de l'aisance de la trésorerie de votre Établissement.

En outre, les *Comptes-Courants débiteurs* qui s'élèvent à Fr. 182.215.912,08 sont, pour un montant très important, d'une rentrée facile.

Les opérations de Change à terme garanties Fr. 112.949.500 en augmentation de Fr. 19.607.500 sur le chiffre du précédent Bilan, représentent la part prise par la Banque dans les opérations de change faites pour faciliter des règlements à l'Étranger dans

l'intérêt du Trésor Français; ce compte d'ordre a sa contrepartie au Passif.

Les *Avances sur garanties* figurent pour Fr. 28.334.601,90

Les valeurs possédées par la Banque sont groupées sous la rubrique *Portefeuille-Titres* dont le montant atteint Fr. 192.189.732,91 et qui comprend une grande variété de placement, soit 54 Fonds d'États, 403 natures d'actions et 55 natures d'obligations de Sociétés diverses.

Les titres ont été estimés d'après les cours du 31 Décembre, lorsque ces cours sont les plus bas du mois ou d'après la moyenne des cours de Décembre, lorsque cette moyenne est inférieure à la cote du 31. Plusieurs valeurs ont d'ailleurs, été laissées à des prix inférieurs à ceux résultant de ces bases; enfin, l'estimation des titres non cotés, nous a paru faite avec la plus grande prudence.

Les *Participations* sont portées pour Fr. 39.340.500,66 et comprennent 93 affaires différentes.

Les comptes divers Fr. 4.267.343,43 n'appellent aucune observation particulière.

Le compte *Immeubles* présente une augmentation de Fr. 282.800, par suite de l'acquisition d'un immeuble rue Laugier, destiné à loger les archives de la Banque.

Nous croyons devoir appeler votre attention sur le notable accroissement des chapitres : *Portefeuille-Titres* et *Participations*, dont l'ensemble dépasse de Fr. 65.560.924,18 les chiffres du précédent Bilan, ce qui atteste la grande activité de la Banque au cours du dernier Exercice.

Au Passif, le capital figure pour Fr. 150 millions par suite de l'augmentation de capital votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 Septembre 1919.

La réserve extraordinaire à laquelle a été portée le montant de la prime sur les actions nouvelles, moins les frais d'émission, passe de Fr. 68.750.000 à Fr. 91.250.000.

En résumé, les réserves de toute nature appartenant à la Banque, se montent au total à Fr. 113.745.008,27 et se répartissent entre les comptes suivants :

1° Réserve extraordinaire (primes sur actions émises en augmentation du capital) . . .	Fr. 91.250.000 »
2° Réserve légale	Fr. 10.000.000 »
3° Fonds de Prévoyance (y compris la part appartenant aux Administrateurs en exercice) . . .	Fr. 12.495.008,27
ENSEMBLE	Fr. 113.745.008,27
auxquels il convient d'ajouter le report à nouveau de l'Exercice précédent	Fr. 9.578.827,48
TOTAL	Fr. <u>123.323.835,75</u>

Votre Conseil vous proposera en outre de doter la réserve légale d'une somme de . . . Fr. 702.040,19 représentant les 5 % du bénéfice net de l'Exercice 1919 et d'ajouter au report à nouveau, une nouvelle somme de Fr. 2.783.208,07 prise sur les bénéfices de 1919.

Les autres comptes du Passif comprennent les engagements de la Banque vis-à-vis des tiers et ne soulèvent aucune observation particulière.

Nous vous signalons, toutefois, l'augmentation des *Comptes-Courants créditeurs* qui sont passés de Fr. 344.079.100,10 à Fr. 451.735.296,94.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au crédit de ce compte, tous les chapitres, sauf le bénéfice net des Succursales, se présentent en augmentation importante par rapport à l'Exercice précédent.

Le total s'élève à	Fr. 21.143.027,70
contre	Fr. 13.754.089,38
soit en excédent	Fr. 7.388.938,32

Au débit, les Frais Généraux atteignent Fr. 6.267.322,99 en augmentation de Fr. 2.193.906,21.

La cherté de la vie qui n'a fait que suivre un mouvement ascendant depuis l'année dernière, a conduit votre Conseil à relever tous les traitements du personnel et à accroître les allocations diverses pour charges de famille; d'autre part, le développement des affaires a nécessité l'augmentation du nombre des employés; de ce fait aussi, l'annuité pour la Dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance, a dû être portée de Fr. 200.000 à Fr. 350.000.

L'allocation proportionnelle à la Direction et au Personnel supérieur à Paris et dans les Succursales, qui s'accroît en raison du bénéfice réalisé, s'élève à Fr. 834.900,90 en augmentation de Fr. 372.414,95.

En résumé, le Compte de *Profits et Pertes* se solde par un bénéfice net de Fr. 14.040.803,81 supérieur de Fr. 4.822.617,16 à celui de l'Exercice 1918.

Il n'est pas inutile de remarquer que l'augmentation de capital n'a pas encore pu contribuer à ce résultat, puisque celle-ci n'a été définitivement acquise qu'après l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Décembre 1919.

Ces résultats justifient la répartition d'un dividende de 10% que le Conseil vous propose contre 8% l'année dernière.

Cette répartition absorbera	Fr.	10.000.000 »
Le versement à la Réserve légale	Fr.	702.040,19
Les tantièmes du Conseil.	Fr.	555.555,55

ENSEMBLE. Fr. 11.257.595,74

laissant un solde disponible de Fr. 2.783.208,07 qui s'ajouterait au solde reporté de l'Exercice 1918 et porterait le report à nouveau à Fr. 12.362.035,55.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver ces comptes tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'Administration.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 MARS 1920

Première Résolution

L'Assemblée Générale,

Approuve, dans toutes leurs parties, le rapport et les Comptes de l'Exercice 1919, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration,

Et fixe à 50 francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 6 Avril prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale,

Confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil (article 20 des Statuts), de M. Jules CAMBON comme Administrateur pour 6 ans.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale élit :

M. G. TEYSSIER, Censeur.

BILAN GÉNÉRAL au

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque. Fr.	41.330.669,26	21.014.982,83	62.345.652,09
Fonds disponibles { Banques en France et à l'étranger.	52.360.738,30	5.119.077,30	57.479.815,60
dans les { Succursales	11.759.594,42	» »	11.759.594,42
Portefeuille-Effets { France et Bons de la Défense Nationale	137.887.356,85	17.379,15	137.904.736 »
{ Étranger	14.488 »	7.461.619,40	7.476.107,40
Reports	23.997.095 »	17.436.563,08	41.433.658,08
Portefeuille-Titres	172.218.246,01	19.971.486,90	192.189.732,91
Participations diverses	30.941.441,31	8.399.059,35	39.340.500,66
Avances sur garanties.	28.242.023,55	92.578,35	28.334.601,90
Succursales { Comptes fixes.	8.000.000 »	» »	9.540.547,99
{ Comptes-courants	1.540.547,99	» »	
Comptes-courants débiteurs.	108.351.256,80	73.864.655,28	182.215.912,08
Coupons à encaisser	15.862.243,57	2.635.427,75	18.497.671,32
Opérations de change à terme garanties . . .	112.949.500 »	» »	112.949.500 »
Comptes divers	1.713.599,15	2.553.744,28	4.267.343,43
Immeubles de la Société . Fr.	16.012.282,52		
A déduire amortissements .	5.859.611,83		
	10.152.670,69	812.111,80	10.964.782,49
Fr.	757.321.470,90	159.378.685,47	916.700.156,37

31 Décembre 1919.

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social Fr.	150.000.000 »	» »	150.000.000 »
Réserve extraordinaire	91.250.000 »	» »	91.250.000 »
(Primes sur actions émises en augmentation du capital).			
Réserve légale.	10.000.000 »	» »	10.000.000 »
Fonds de Prévoyance { Appartenant aux Actionnaires.	12.147.565,85	» »	12.495.008,27
{ Appartenant aux Administrateurs en exercice.	347.442,42	» »	
Effets à payer	6.488.974,43	6.142.289,85	12.631.264,28
Succursales. { Comptes fixes	» »	8.000.000 »	21.300.142,41
{ Comptes courants	» »	13.300.142,41	
Comptes-courants créditeurs.	329.065.905,87	122.669.391,07	451.735.296,94
Dotation en faveur du Personnel (compte ancien).	1.178.218,14	» »	1.178.218,14
Opérations de change à terme garanties. . .	112.949.500 »	» »	112.949.500 »
Comptes divers	20.874.460,11	8.666.634,93	29.541.095,04
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1918.	9.578.827,48	» »	9.578.827,48
Profits et pertes. — Exercice 1919.	13.440.576,60	600.227,21	14.040.803,81
Fr.	757.321.470,90	159.378.685,47	916.700.156,37

DOIT

COMPTE DE PROFITS et

I	
Abonnement au timbre, impôts et contributions.	Fr. 401.128,06
II	
Appointements, gratifications et frais de bureaux	4.653.190,07
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc	539.858,22
III	
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque.	215.546,64
IV	
Annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le Personne	350.000 »
V	
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.	
Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence. . .	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commis- saires	7.600 »
VI	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur (Paris et Succursales)	834.900,90
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	14.040.803,81
Fr. 21.143.027,70	

PERTES (Exercice 1919)

AVOIR

Commissions.	Fr. 4.085.581,26
Intérêts et revenus du portefeuille.	10 396.803,30
Reports.	905.629,16
Fonds publics, Actions et Obligations.	5.154.786,77
Bénéfice net des Succursales.	600.227,21
Fr. 21.143.027,70	

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net de l'Exercice 1919		Fr.
Réserve légale		14.040.803,81
		702.040,19
Solde reporté de l'Exercice 1918		Fr. 13.338.763,62
		9.578.827,48
		Fr. 22.917.591,10
A répartir :		
Aux Actionnaires :		
{ Intérêts à 5 %	Fr. 5.000.000 »	
{ Dividende complémentaire : 90 % sur Fr. 5.555.555,55. 5.000.000 »		
Ensemble cinquante francs par Action sur les 200.000 Actions.	Fr. 10.000.000 »	
Au Conseil d'Administration : 10 % sur Fr. 5.555.555,55	555.555,55	10.555.555,55
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1920.	Fr.	12.362.035,55

281. - Paris. - Imp. Hemmerlé et C^{ie}, rue de Damiette, 2, 4 et 4 bis. - (4-20).

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

AMSTERDAM	} MM. E. D. VAN WALRÉE. C. H. GUÉPIN.
BRUXELLES	} MM. JULES JADOT. A. LÉON. A. CALLENS. VAN DE PUT.
GENÈVE	} MM. A. CHENEVIÈRE. E. ODIER. G. PICTET. E. SAUTTER.

DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

DIRECTEUR	M. J. G. SIEGERS.
SOUS-DIRECTEUR	M. M. H. GODSCHALK.
FONDÉS DE POUVOIRS	} MM. J. B. HERT. L. E. VOORZANGER.
DIRECTEUR	M. H. URBAN.
DIRECTEUR ADJOINT	M. G. VAN DEN BERGHE.
SOUS-DIRECTEURS	} MM. ROBERT DE BAUER. A. ORTMANS. E. BASTADY.
FONDÉ DE POUVOIRS	M. ARTAN de SAINT MARTIN.
DIRECTEUR	M. A. ROCH.
SOUS-DIRECTEURS	} MM. C. G. AUBERT. G. ROCH.
FONDÉS DE POUVOIRS	} MM. A. BOURU. E. HONNEGER.

